

Régulectif du 01/03/2017

présents :

Nicolas, Roger, Boubou, Gaël, Gilles, Ratman, Antonio, François, Boubou, Pascal, Fabienne, Laure, Jacques, Philippe, Anthony, Adjouma, et Pierre (en coup de vent).

1-Adoption du CR du régulectif du 1^{er} février .

2-Préparation de l'AG du 25 Mars : (voir déroulé ci-joint)

En premier, petit compte-rendu des groupes statutaires de l'apima, avec appel à volontaires pour les étoffer, surtout le groupe info-com qui ne compte qu'une seule personne : Boubou.
(système d'affiches sur lesquelles vont s'inscrire les personnes qui le souhaitent.)

-présentation des comptes 2016

Roger les présentera en direct lors de l'AG, mais ils seront également envoyés en PJ avec la convocation à l'AG, pour que chaque adhérent puisse prendre le temps de les consulter.

-Puis viennent des sujets de fond, pour lesquels il faut qu'il y ait un vrai débat avant que l'AG ne prenne des décisions :

-la saturation de l'atelier :

Le délai d'attente pour les rendez-vous est pour le moment rétabli, mais ceci grâce aux heures supplémentaires votées à la précédente AG, et à la cadence plus soutenue du travail notamment en décembre et janvier.

La saturation implique également la question de la qualité du « travail » : lors des jours trop chargés, il est impossible de réaliser de la « formation », de l' « Initiation », la priorité étant de boucler au plus vite les chantiers.

Ce sujet sera abordé par les impressions des participants à l'AG : « trouvez-vous que les conditions de prise de rendez-vous, d'accueil et de travail se sont améliorées ? » puis par le point de vue des permanents.

Le système des heures supplémentaires ayant été voté comme provisoire, il n'est pas à reconduire. Deux options s'offrent pour la suite :

- « laisser faire » et voir si on retrouve ou non ce phénomène de saturation.
- chercher à intervenir pour qu'il ne se reproduise pas.

si c'est le cas, partir des réflexions menées notamment par les régulectifs, sur les facteurs de cette saturation et les leviers possibles à actionner (voir document joint) pour les compléter, et prendre ensuite des décisions.

Parmi ces facteurs, il y a la disponibilité des permanents, fortement réduite lors des plages où il n'y a qu'un seul d'entre eux dans l'atelier.

Boubou a réfléchi à cette question-là et présente au régulectif des propositions de nouvelles grilles horaires :

proposition 1 :

Il n'y aurait plus de temps d'atelier avec un seul permanent, mais toujours 2.

Les heures de fin de journée seraient supprimées et reportées sur les samedis, (samedis travaillés : 4 pour Stéphane, 11 pour Boubou, 11 pour Aurélien, 6 pour François) , ce qui donnerait comme horaires d'ouverture de l'atelier :

Lundi 14h-18h(matin 10h-12h, un permanent présent pour le ménage)

Mardi à Samedi 9h-18h

Cela dégagerait également une dizaine d'heures de travail/permanent hors atelier par....., pour permettre les tâches de fonctionnement (établissement des grilles horaires, suivi des mails...)
Cette première proposition a été présentée en réunion de permanents, Stéphane y est opposé.
(Comme il l'avait dit à l'AG, il ne veut pas s'engager de façon pérenne sur plus de samedis.)

proposition 2 :

La même que la proposition 1, avec pour Stéphane 2 samedis travaillés par période de 16 semaines, comme avant novembre dernier.(et 12 pour Boubou, 12 pour Aurélien, 6 pour François)

Cette proposition n' a pas encore été faite à Stéphane , Boubou le fera lors de leur prochaine réunion de permanents.

Proposition 3 :

Variante des précédentes, avec une ouverture de 10h à 19h.

Des membres du régulectif s'interrogent sur le bon fonctionnement du système d'auto-gestion de leur temps de travail par les salariés eux-même, puisqu'il émane une proposition qui ne convient pas à la totalité d'entre eux :

Comment se définit l'équité ?

Comment est jugée recevable telle ou telle contrainte que peut avancer un permanent ?

N'y aurait-il pas besoin d'un regard extérieur (des adhérents, qui sont également employeurs) pour que les données soient traitées de façon plus objective ?

A cette question, Boubou relate l'expérience passée du GLAP, qui n'a pas été une réussite, et souhaite que l'auto-gestion puisse continuer, l'appel à des adhérents pouvant être réalisé en cas de conflit, à la demande des permanents.

L'augmentation de la disponibilité des permanents peut aussi passer par l'embauche d'une cinquième personne. Mais elle doit être pour un contrat de 24h minimum.(obligation légale)

Pour pouvoir réfléchir dans cette direction également, Roger G prépare pour l'AG des réponses aux questions « combien d'etp faudrait-il pour pouvoir ouvrir l'atelier avec 2 permanents jusqu'à 20h en semaine et tous les samedis ? »

« Comment cela se répercuterait sur le budget ? »

Parmi les autres facteurs de cette saturation/inconfort , il y a le nombre d'adhérents.

Pour partir avec des données objectives, Ratman prépare pour l'AG un bilan des entrées/sorties, nombres d'adhérent pour chaque mois, aussi loin qu'il peut remonter.

A partir de là,

il y aura débat autour de la question « croître ou ne pas croître ? »

en d'autres termes, décidons-nous de rester passifs face aux variations du nombre d'adhérents, ou bien décidons nous d'être actifs pour chercher à contenir l'association dans certaines limites ?

Dans un premier temps, discuter du pourquoi

pourquoi un nombre d'adhérents trop grand peut mettre en péril l'association ?

Puis si la volonté collective est d'agir, (vote?)

discuter du comment.

(Voir documents joints)

Le groupe BBMB présentera l'avancée de son travail.

(peut-être cela peut-il être mis à disposition pour lecture, (affichage), si on n'a pas le temps de le faire de vive voix, en attendant la prochaine AG qui sera de toute façon très proche .)

En effet devant l'ampleur des questions à traiter, il est très probable que nous n'aurons pas assez d'un après-midi pour les traiter correctement. Il sera annoncé que la suite sera traitée dans une seconde

AG de printemps.

Pour animer l'AG, c'est à dire distribuer la parole, recentrer, relancer le débat, synthétiser, gérer le temps, trois adhérents se proposent : Pascal, Antonio, Laure.

Pour prendre les notes, en direct, à vue de tous grâce au vidéo pro, Gaël se propose.
(*peut-être peut-il compléter au fur et à mesure les docs ci-contre ?*)

Pour jouer ces rôle-là en 2018, il y a déjà deux candidats ! : Nicolas, et Philippe.

Pour le miam convivial de l'after AG, il y aura curry de poulet.

3- déclaration à la CNIL :

Pascal, Gaël, et Ratman ont étudié la question. Les avis divergent sur ce qui s'impose aux associations disposant d'une base de données, et sur la nature-même des « données sensibles ». Le sujet ne semble pas « mûr » pour être abordé à l'AG, en revanche, il sera demandé à chaque participant à l'AG en même temps que l'émargement de redonner sa profession et sa nationalité, ou de signifier par écrit son désengagement par rapport à la déclaration en préfecture.